

VILLE de BANNALEC



TI-KÉR BANALEG

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUIN 2016

L'An deux mil seize, le dix-sept juin, les membres du Conseil Municipal de la commune de Bannalec se sont réunis en séance à 18h15, à la Mairie, salle du Conseil, sur la convocation qui leur a été donnée le dix juin deux mil seize, conformément aux articles L.2121-10 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de conseillers en exercice : 29.

Etaient présents :

M. Yves ANDRÉ, Mme Marie-France LE COZ, M. Guy LE SERGENT, Mme Nicole RIOUAT, M. Christophe LE ROUX, Mme Josiane ANDRÉ, M. Sylvain DUBREUIL, Mme Pascale LE BOURHIS, M. Jérôme LEMAIRE, M. Marcel JAMBOU, M. Gérard VIALE, M. Guy DOEUFF, Mme Christelle COUTHOUIS, Mme Anne-Marie QUÉNÉHERVÉ, Mme Patricia DELAUD, Mme Marie-Josée TOULLEC, Mme Marie-Laure FALCHIER, M. Roger CARNOT, Mme Eva COX, M. Stéphane LE GUERER, Mme Christelle BESSAGUET, M. Arnaud TAÉRON, M. Stéphane LE PADAN, Mme Laurence ANSQUER, Mme Denise DECHERF, M. Stéphane POUPON.

Etaient absents :

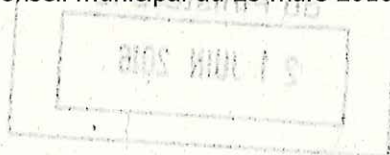
M. Bruno PERRON, excusé, qui a donné procuration à Mme Pascale LE BOURHIS,
Mme Martine PRIMA, excusée, qui a donné procuration à Mme Marie-Josée TOULLEC,
M. Michel LE GOFF, excusé, qui a donné procuration à Mme Denise DECHERF.

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Yves ANDRÉ, Maire.

Le Conseil Municipal a choisi M. Sylvain DUBREUIL, Conseiller Municipal, pour secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière séance du Conseil municipal est mis aux voix.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, adopte, à l'unanimité le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 25 mars 2016.



DEL 17.06.2016-047 : Attribution du marché d'aménagement de la salle des associations

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2122-21 6° ;

Le Maire informe les membres du conseil municipal du marché lancé le 20 mai 2016 pour des travaux d'aménagement de la salle des associations.

La commission consultative qui s'est réunie le 9 juin a analysé l'ensemble des dossiers reçus et a retenu, selon les critères de jugement des offres énoncés dans l'avis de publicité, comme étant les offres économiquement les plus avantageuses, celles des entreprises suivantes :

N° lot	Intitule du lot	Entreprise retenue	Ville	Montant HT	Montant TTC
1	Couvertures –ardoise	LE CUNFF-BOURHIS	CAUDAN	2 640,00 €	3 168,00 €
2	Menuiserie intérieure – serrurerie	SAS Jean-Yves LE FALHER	ROSTRENEN	20 959,20 €	25 151,04 €
3	Cloisonnement isolation plafonds suspendus	Construction RODRIGUEZ/GEGO	FORET-FOUESNANT	50 770.62 €	60 924,74 €
4	Revêtements de sols – faïence	LUCAS GUEGUEN	QUIMPER	23 688.99 €	28 426,79 €
5	Peinture revêtements muraux	PRC	QUIMPER	10 317.58 €	12 381,10 €
6	Plomberie sanitaires chauffage ventilation	SBEII	QUIMPER	26 450,00 €	31 740,00 €
7	Electricité courants faibles	AQUATHIS	CARHAIX	15 151.40 €	18 181,68 €
TOTAL				149 977,79 €	179 973,35 €

Le maire propose aux membres de l'assemblée de suivre l'avis de la commission consultative.

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

Décide d'attribuer les 7 lots relatifs à l'aménagement de la salle des associations conformément au descriptif rédigé ci-dessus.

Autorise M. le maire à signer l'accord-cadre et toutes les pièces nécessaires à sa passation et pour son exécution.

EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Le Maire,

Yves ANDRE.



DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

